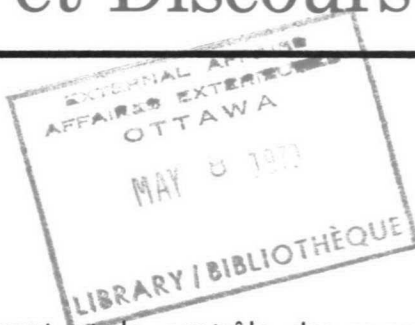




Déclarations et Discours

N° 78/16



LE CANADA ET LE DÉSARMEMENT

Allocution du conseiller pour le désarmement et le contrôle des armements, M. G.A.H. Pearson, devant la Première Commission de la trente-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, New York, 21 novembre 1978.

Désireux d'empêcher la guerre et de maintenir la stabilité internationale, la majorité des membres des Nations Unies estiment qu'ils doivent être prêts à se défendre, soit isolément, soit collectivement. C'est dire qu'à moins d'un renversement des attitudes chez les peuples et les gouvernements, il est irréaliste d'espérer atteindre dans un proche avenir l'objectif d'un désarmement général et complet qui ne pourra que continuer de nous sembler hors de portée.

Ces trois dernières décennies, la dissuasion a certes été un facteur important, peut-être déterminant, qui a permis d'éviter une guerre planétaire, mais rien ne garantit qu'elle continuera indéfiniment à assurer la stabilité si la course aux armes nucléaires persiste. L'apparition de nouveaux systèmes d'armes plus précis et plus efficace risque de rompre l'équilibre actuel ou encore de faire croire et craindre que tel sera le cas. De même, la prolifération des armes nucléaires pourrait augmenter le risque de guerre par accident ou par erreur de calcul et rendre plus difficile l'application et la vérification des accords de contrôle des armements. Ainsi, il y a dix ans, les États-Unis et l'URSS disposaient d'environ 2 700 ogives de missiles stratégiques; aujourd'hui, ils en auraient près de 15 000. Par ailleurs, les armes nouvelles peuvent saper la viabilité des traités actuels sur le contrôle des armements et ébranler la confiance dont ils jouissent. En conséquence, la production et le développement ininterrompus d'armes nucléaires présentent le réel danger que les facteurs qui militent contre le recours aux armes nucléaires risquent de perdre de leur vigueur dans un avenir prochain.

**Pourparlers sur
la limitation
des armements
stratégiques
(SALT)**

Nous estimons qu'il ne peut y avoir de solution à long terme aux problèmes de la prolifération horizontale si les deux grandes puissances nucléaires ne réussissent pas à arrêter et à faire régresser la prolifération verticale, comme elles s'y sont engagées aux termes de l'article VI du Traité sur la non-prolifération. Même à court terme, si les États-Unis et l'URSS ne parviennent pas à s'entendre pour brider leurs systèmes d'armes nucléaires stratégiques, leur échec pourrait compromettre sérieusement le renforcement du régime de non-prolifération. Nous savons que les deux grandes puissances dotées d'armes nucléaires sont conscientes de ces réalités, sinon elles ne se seraient pas engagées à chercher un terrain d'entente dans le cadre des SALT II. Nous reconnaissons que les négociations SALT portent sur les intérêts primordiaux des États-Unis, de l'URSS et de leurs alliés sur la question de la sécurité et que, dans ce contexte, les progrès ne peuvent être faciles à réaliser. Cependant, nous devons avouer que le rythme de ces négociations nous semble très lent si l'on songe à l'intérêt vital que nous portons tous à leur succès.

Le Gouvernement du Canada formule à nouveau l'espoir sincère que les pourparlers aboutiront sous peu à un accord. Notre attitude à leur égard est et sera guidée par les facteurs suivants: premièrement, les négociations devraient se poursuivre dans le cadre d'un processus ininterrompu, chaque entente devant servir à préparer la ronde de négociations suivante; deuxièmement, les SALT devraient viser non seulement des restrictions volontaires, mais aussi un abaissement sensible des plafonds applicables aux armes nucléaires stratégiques; troisièmement, les SALT devraient viser non seulement des limitations et des réductions quantitatives, mais aussi des limitations et des interdictions de grande portée sur les améliorations qualitatives et les innovations apportées à l'arsenal; quatrièmement, les accords doivent être vérifiables et donner ainsi l'assurance qu'ils seront observés; cinquièmement, nous croyons savoir qu'une interdiction sur les essais en vol de vecteurs peut être vérifiée par des moyens techniques nationaux et qu'il peut s'agir là d'une façon utile et pratique de chercher à ralentir qualitativement la course aux armements; sixièmement, animée par ces considérations, ma délégation a appuyé sans réserve le libellé des paragraphes 50 et 52 du Document final de la session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement, qui mettent l'accent tant sur des limitations qualitatives que quantitatives. Nous avons aussi appuyé la résolution 32/87 G, adoptée par la trente-deuxième session de l'Assemblée générale et nous continuerons de le faire.

**Interdiction
globale des
essais**

Je voudrais ici réaffirmer les vues de mon gouvernement sur l'interdiction globale des essais, le premier des quatre points exposés par mon premier ministre dans sa "stratégie de l'asphyxie", afin d'arrêter la dynamique de la course aux armements nucléaires.

Une interdiction des essais nucléaires par voie de traité, assortie d'une vérification concrète destinée à donner des assurances valables de son observation, constituerait une entrave qualitative supplémentaire au développement des armes nucléaires et, partant, aurait une incidence sur la prolifération verticale.

Sous forme de traité multilatéral auquel pourraient adhérer les États dotés ou non d'armes nucléaires, pareille interdiction servirait aussi à renforcer le régime international destiné à empêcher la prolifération horizontale.

Le Canada estime qu'il convient de traiter d'urgence la question de l'interdiction globale des essais, comme le stipule le paragraphe 51 du Document final de la session extraordinaire. Nous croyons savoir que les négociations actuellement en cours entre les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'URSS sont sur le point d'aboutir et nous espérons vivement que l'on pourra en étudier les résultats dans les meilleurs délais au sein du Comité du désarmement.

**Arrêt de la
production de
matières fissiles**

A de nombreuses occasions, et tout récemment lors de la dixième session extraordinaire, le Canada et beaucoup d'autres États ont souligné le fait qu'une entente sur l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins d'armement contribuerait également à mettre un terme à la course aux armes nucléaires. Nous saluons la reconnaissance explicite de cette optique dans le paragraphe 50 du Document final. De toute évidence, comme c'est le cas pour de nombreuses autres

mesures dans le domaine du désarmement, l'utilité d'un accord de ce genre dépendrait de l'application de mesures de vérification effectives, ce qui devrait comprendre ici l'acceptation de garanties intégrales ou globales régies par l'Agence internationale de l'énergie atomique ou l'adoption d'un système équivalent.

L'objectif, selon nous, devrait être l'élaboration par le Comité du désarmement d'un traité multilatéral, auquel pourraient adhérer les pays dotés ou non de l'arme nucléaire, interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou de tout autre dispositif explosif nucléaire, ainsi que le détournement à des fins de production d'armes nucléaires ou de tout autre dispositif explosif nucléaire, de toute matière fissile produite dans le cadre de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Cette mesure permettrait de focaliser en un seul et même instrument les dimensions verticales et horizontales de la prolifération des armes nucléaires. Toutefois, avant d'engager à fond les négociations au stade multilatéral, il serait utile que les deux grandes puissances nucléaires et les autres États nucléaires désireux de participer au processus, se penchent sur les aspects relatifs à l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins d'armement et notamment sur les problèmes de vérification qui s'appliqueraient tout particulièrement aux États nucléaires. Les modalités de vérification, renforcées par des garanties intégrales, assureraient que toutes les parties à ce traité assumeraient essentiellement les mêmes obligations que celles acceptées par les États non nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération.

Le Canada estime donc qu'étant donné notamment l'intérêt nouveau que l'Assemblée porte à ce sujet, il conviendrait que le Comité du désarmement entreprenne sous peu l'examen de cette question.

Études

Jusqu'ici, mes observations ont porté surtout sur des négociations qui se tiennent déjà ou qui pourraient se tenir au sujet d'accords de contrôle des armes nucléaires. Lorsque j'ai abordé la question de l'interdiction complète des essais et celle de l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins d'armement, j'ai évoqué la "stratégie de l'asphyxie" que le premier ministre de mon pays a exposée à l'occasion de la session extraordinaire consacrée au désarmement. Comme il l'a dit, les deux autres éléments de cette stratégie seraient constitués d'accords destinés à mettre un terme aux essais en vol de tous les nouveaux vecteurs stratégiques, et à limiter puis à progressivement réduire les dépenses militaires consacrées à tous les nouveaux systèmes d'armes nucléaires stratégiques, lesquels seraient assujettis aux méthodes de vérification appropriées. Ces quatre éléments gardent leur importance et ils ne devraient pas être écartés. Même si, à l'heure actuelle, il peut être prématuré de prendre des mesures concrètes pour mettre en oeuvre toute la stratégie, ces éléments peuvent et devraient être étudiés soit isolément, soit dans le cadre d'une démarche concertée. La session extraordinaire a déjà commencé une étude sensiblement analogue sur le désarmement et la sécurité internationale. Nous espérons vivement pouvoir disposer des recommandations du Conseil consultatif du Secrétaire général au sujet d'un programme d'études des Nations Unies. Nous sommes portés à croire qu'une partie de ce programme pourrait comprendre la proposition constructive de la Suède en faveur d'une étude des systèmes d'armes nucléaires, laquelle donnerait une occasion supplémentaire d'examiner le genre de démarche que le Canada propose et que je viens d'évoquer.

Réduction des dépenses militaires

Il ne fait pas de doute que des réductions équilibrées des dépenses militaires dans un contexte bilatéral, régional ou même mondial pourraient aussi présenter des avantages considérables. Comme je l'ai déjà indiqué le 27 octobre, lors de mon intervention sur le point 125 de l'ordre du jour, la mise en place d'un système normalisé de présentation pourrait permettre de prendre des mesures destinées à réduire les dépenses militaires. Nous devrions étudier la possibilité de tenir des discussions multilatérales sur la détermination des domaines de dépenses militaires où l'on pourrait opérer des réductions, et sur la manière d'y parvenir. Si l'on veut progresser, il faudra être davantage disposé à communiquer des renseignements et à reconnaître la nécessité de vérifications adéquates. Je suis déçu de constater que l'appui en faveur d'une étude pilote sur un système normalisé de présentation se limite jusqu'ici à un très petit nombre de pays. Sans la participation de pays appartenant à différents groupes géopolitiques, dont tous les États dotés de l'arme nucléaire, toute expérience de ce genre n'aura qu'une valeur limitée.

Armes classiques

Les quatre cinquièmes des 400 milliards de dollars consacrés chaque année aux armements vont aux armes dites classiques. A notre avis, l'heure est venue d'examiner tous les aspects du problème du désarmement classique, y compris le transfert des armes. Nous savons que ces transferts font maintenant l'objet d'entretiens bilatéraux entre les États-Unis et l'Union soviétique. Nous supposons qu'à un stade ultérieur, d'autres grands fournisseurs seraient appelés à participer aux discussions. Cependant, il nous semble que cette initiative pourrait utilement être complétée par des démarches multilatérales et régionales mettant en cause des importateurs. Il serait bon que le Comité du désarmement accorde davantage d'attention à cette question. L'objectif serait d'instaurer la même sécurité à un niveau d'armement inférieur et d'introduire certaines restrictions qualitatives et quantitatives sur la production ainsi que des restrictions sur les transferts.

Nous espérons également que la Conférence sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques sera en mesure de terminer ses travaux l'année prochaine en réalisant des accords valables interdisant ou limitant le recours à diverses armes. Les considérations d'ordre militaire et de sécurité sont légitimes, mais elles doivent être mises en balance avec les considérations humanitaires. S'il nous est impossible d'empêcher la guerre, nous pouvons à tout le moins essayer de limiter ses effets.

Démarches régionales

Les pays d'Amérique latine ont donné au reste de la communauté internationale un exemple unique sur le plan des démarches régionales en matière de désarmement. Le Traité de Tlatelolco a créé la seule zone exempte d'armes nucléaires dans une région peuplée et marque un rare succès. Nous sommes particulièrement heureux de voir que toutes les puissances dotées d'armes nucléaires sont disposées à souscrire aux engagements formels et obligatoires des Protocoles I et II du Traité. Nous espérons vivement que les quelques rares pays de la zone qui n'ont pas encore ratifié le Traité le feront sous peu et renonceront aux conditions posées à l'application de cet instrument dans leur pays, de sorte que les objectifs du Traité soient atteints complètement et universellement.

Il faut aussi féliciter l'Amérique latine de ses efforts pour accepter des restrictions volontaires dans le domaine des armes classiques. Si les signataires de la Déclaration d'Ayacucho réussissent dans leur entreprise, ils auront à nouveau été les artisans d'une autre "primeur" en matière de désarmement. Je tiens à réaffirmer notre soutien sans réserve à cette initiative prometteuse.

Un autre exemple de la démarche régionale se retrouve dans les mesures propres à renforcer la confiance, convenues par les signataires de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Nous espérons que les mesures décidées jusqu'ici pourront s'amplifier et que d'autres régions du monde pourront donner le coup d'envoi à des efforts analogues.

**Armes
chimiques**

Depuis de nombreuses années, l'Assemblée donne une haute priorité à la négociation d'un traité sur les armes chimiques. D'intensives discussions bilatérales ont actuellement lieu entre l'Union soviétique et les États-Unis afin de présenter, comme il avait été demandé, un projet conjoint au Comité du désarmement. Nous croyons savoir que les choses vont bon train mais qu'il faudra peut-être attendre quelque temps avant que les éléments clefs d'un traité puissent être déposés au Comité du désarmement par les deux coparrains. Nous espérons vivement que, lors de sa réunion, le Comité entreprendra des travaux dans les domaines où il existe déjà de grands terrains d'entente, comme la portée du futur traité, peu importe que les négociations bilatérales soient terminées ou non. Il est évident qu'il reste un travail considérable à accomplir avant de pouvoir entreprendre la négociation d'un traité multilatéral sur les armes chimiques. Nous estimons que le Comité du désarmement pourrait utilement s'attaquer à cette tâche en créant un groupe de travail qui pourrait, par exemple, s'occuper de la définition des agents chimiques.

Je viens de faire de brèves observations sur quelques-uns des points inscrits à notre ordre du jour. Chacun d'eux mérite davantage de temps qu'il n'est possible d'en accorder au cours de ce débat, même s'il en est qui font l'objet d'un examen minutieux depuis de nombreuses années. Nous savons que la concorde ne naît pas de la rhétorique. Nous savons aussi que ce sont des différences de vues très réelles qui sont la cause de l'impasse ou de la lenteur des progrès. Mais en l'absence de négociations véritables sur une base multilatérale, il n'y a guère d'autres choix que de discourir. Nous exprimons ici, à l'ONU, le sentiment collectif que les choses pressent. Pour reprendre les paroles de Dag Hammarskjöld, il y a 20 ans: "Les gens pourraient à juste titre croire qu'il n'est pas conforme à leur droit raisonnable à l'existence de devoir vivre sous cette sorte de menace ... que fait peser l'ensemble de la situation au fur et à mesure qu'elle se développe tandis que les discussions se poursuivent." Cette menace est plus lourde aujourd'hui et c'est pourquoi nous nous réjouissons à l'idée que semblent s'améliorer les perspectives d'entente sur des mesures supplémentaires de ralentissement de la course aux armes stratégiques. A l'évidence, il est essentiel de prendre des mesures de contrôle des armements. Mais il faut progresser et s'acheminer rapidement vers le désarmement véritable si nous tenons à garder en main l'avenir même de l'humanité.